



14ème législature

Question N° : 5558	De M. Pierre Morel-A-L'Huissier (Union pour un Mouvement Populaire - Lozère)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture, agroalimentaire et forêt		Ministère attributaire > Agriculture, agroalimentaire et forêt
Rubrique > agriculture	Tête d'analyse > politique agricole	Analyse > fiscalité. réforme.
Question publiée au JO le : 02/10/2012 Réponse publiée au JO le : 18/12/2012 page : 7540		

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la mise en place dès 2013 d'un nouveau système de fiscalité agricole. Il lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions en la matière.

Texte de la réponse

Dans le cadre du projet de loi de finances rectificative pour 2012 de fin d'année, une réforme importante de la fiscalité agricole sera examinée. Cette réforme vise conformément à l'engagement du Président de la République pris en septembre 2012 de « mobiliser la fiscalité pour lisser les variations de revenus », à modifier les dispositifs actuels de déduction pour investissement et de déduction pour aléas pour répondre davantage aux besoins du monde agricole.